



Centre Nautique Club de Voile de Marçon

**ATTENTION : SEULS LES DERIVEURS SOLITAIRES REGATERONT A MARCON
LE MEME JOUR SEULS LES DERIVEURS DOUBLES REGATERONT A LA FLECHE**

**AVIS DE COURSE TYPE 2017-2020
Dériveurs – Quillards - Catamarans**

Challenge Régional des Clubs des Pays de la Loire dériveurs solitaires

Date : **18 novembre 2018**

Lieu : **Lac des Varennes à Marçon**

Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Marçon (72008)**

Grade : **5A**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement sportif du challenge régional des Clubs 07

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux en inter séries de la classe des dériveurs solitaires.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à : clubvoilemarcon@gmail.com au plus tard le 12 Novembre. Ils confirmeront leur inscription à leur arrivée à la compétition.

3.3 Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile:

- leur licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions :
18 novembre de 9h à 10h

5.2 Jauge et contrôles : Sans objet.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe
18/11	[10 h 30]	Dériveurs solitaires ind

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h30].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichés en annexes.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés en annexes.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de points à minima.
Le classement de chaque course sera effectué en temps compensés.

10. COMMUNICATION RADIO [

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1 coupe au premier.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : <mailto:clubvoilemarcon@gmail.com>

Ou: Tel:06.31.26.34.32